

Commune de Coulonges sur l'Autize
 4, place du château - BP 50018
 79160 Coulonges sur l'Autize

Tél.:05 49 06 10 72

Fax: 05 49 06 13 26

E-mail: mairie-coulonges-sur-lautize@wanadoo.fr

Salle des fêtes

Tarifs de location Année 2017

Types de manifestations	Nombre de jours	Commune	Hors commune
<u>1/-L'ensemble de la salle avec le bar, les cuisines et le préau.</u>			
-Pour toutes manifestations autres que celles énumérées ci-dessous	1 jour	365 €	520 €
	2 jours	450 €	650 €
-Pour manifestations professionnelles et congrès	1 jour	420 €	580 €
	2 jours	520 €	725 €
-Pour mariages ou manifestations privées	1 jour	320 €	440 €
	2 jours	400 €	550 €
<u>2/-La salle avec le bar et le préau (sans les cuisines)</u>			
-Pour toutes manifestations autres que celles énumérées ci-dessous	1 jour	335 €	470 €
	2 jours	420 €	600 €
-Pour manifestations professionnelles et congrès.	1 jour	390 €	545 €
	2 jours	495 €	700€
-Pour mariages ou manifestations privées.	1 jour	285 €	385 €
	2 jours	365 €	520€
<u>3/-Le Bar avec les cuisines et le préau</u>			
(compris amenée des chaises et des tables dans le bar quantité à préciser)	1 jour	160 €	220 €
	2 jours	200 €	280 €

<u>4/ -Le Bar et le préau (sans les cuisines)</u> (compris amenée des chaises et des tables dans le bar quantité à préciser)	1 jour 2 jours	110 € 135 €	150 € 185 €

<u>5/ - Cas particuliers-spectacles-théâtres-concerts.</u>	Sur devis	A l'appréciation du Conseil Municipal	
<u>- Dépenses annexes</u>			
<u>-Mise en place et rangement</u> des tables et des chaises par le personnel Communal (Postes 1-2 et 5)		260 €	
<u>-Forfait charges</u> Dans les cas particuliers de mise à disposition sur devis (Poste n°5) Été (1er Mai au 30 Septembre) Hiver (1er Octobre au 30 Avril)		60 € 120 €	
<u>-Forfait de nettoyage</u> lorsque le ménage est assuré par les employés communaux (Postes 1-2-3-4 et 5)		250 €	
<u>-Forfait son et lumières</u> lorsque l'installation du son et des lumières se fait par le Régisseur		250 €	
<u>- Mise à disposition la veille du 1er jour de location à partir de 13h30</u> (mariages par exemple)		+10% du tarif Journalier (du 1er jour)	

CAUTION

Dans tous les cas une caution de 1000 € sera exigée et reversée au "preneur" au moment de la restitution des clés et après l'état des lieux.

ATTESTATION D'ASSURANCE

Dans tous les cas une attestation d'assurance de Responsabilité Civile sera exigée au moment de la signature du contrat de location.